

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 85

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses : assemblée des déléguées

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève

Retour : 19, av. Louisa-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Avril 1968 - N° 85

56^e année

Les droits de l'homme

Dans nos traditions

Comme le rappelle le professeur Kagi¹, « le concept des droits de l'homme est antérieur au mot lui-même », plus ancien que la Déclaration universelle dont on célèbre cette année le vingtième anniversaire. L'histoire de la conquête de la liberté, des libertés fondamentales de l'être humain, c'est l'histoire de la conquête des droits de l'homme.

Si l'on peut en retrouver la notion jusque loin dans l'histoire, on peut aussi la retrouver dans les religions, les cultures, les traditions orales les plus diverses. Mme Jeanne Hersch, professeur à l'Université de Genève, et actuellement chef de la division de philosophie à l'UNESCO, a eu l'idée de recueillir dans toutes les parties du monde « des textes de tous genres ayant durablement influencé une culture », elle en a tiré des fragments et les a réunis en un recueil, qui paraîtra dans le courant de 1968. « Ces textes expriment tous, sous une forme ou une autre, à travers des voix très diverses, un certain sens des droits de l'homme avant la lettre, soit qu'on y découvre une attitude de respect ou d'égards envers un autre homme, fût-il faible, coupable, étranger, vaincu, soit qu'on y entende la plainte ou le cri de révolte d'un opprimé blessé dans sa dignité. Sur la base de ce recueil, un colloque d'experts appartenant aux cultures les plus diverses chercheront à dégager la diversité et l'universalité du sens des droits de l'homme dans l'ensemble de l'humanité. »²

Il y a dans l'histoire de la Confédération, dans les traditions de nos cantons beaucoup d'exemples qui montrent combien le concept des droits de l'homme est depuis longtemps une réalité, incomplète certes, mais vraie tout de même, dans notre vie civile, intellectuelle et spirituelle. Il vaut la peine de le rappeler quand on parle des droits de l'homme, pour retrouver l'inspiration qui avait fait autrefois de la Suisse un pionnier dans ce domaine.

Suite en page 5)

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1208 Genève
Tél. (022) 48 52 00

Publité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

Pourquoi pas vous ?

Le travail temporaire

Dans notre monde en pleine évolution, des situations nouvelles se créent auxquelles il faut trouver des solutions sous peine de se laisser déborder, dépasser, étouffer. Actuellement, vivre au jour le jour, c'est se condamner soi-même ; il faut prévoir pour surnager et survivre.

IMPORTANTA RÉSERVE DE TRAVAILLEURS

Tenons-nous en aujourd'hui à un point particulier : la réserve de main-d'œuvre. Notre économie est lancée dans une dure concurrence internationale qui ne peut être soutenue qu'en innovant, en modernisant, en exploitant au maximum l'effort entrepris. Dans cette véritable opération de survie, elle a besoin de toutes les réserves de main-d'œuvre. Où en trouver ? Jusqu'ici nous avons surtout pensé aux travailleurs étrangers, qui ont fini par représenter le cinquième de notre population exerçant une activité professionnelle. Mais il faut sans cesse adapter la répartition de la main-d'œuvre aux besoins. Or, il y a maintenant des besoins temporaires. C'est là que la véritable armée de réserve constituée par les femmes mariées et les retraités peut être utile.

En Suisse où l'on se méfie des changements, le travail de l'épouse n'est pas encore très bien accepté. Beaucoup de nos concitoyens — les mêmes qui nous refusaient le droit de vote ? — attachés à l'idée ancestrale de la femme au foyer — du mariage à la mort ! — opposent toujours un veto aussi farouche qu'égoïste au travail « extra muros » de leurs moitiés. Ainsi, dans notre pays, on dénombre un très faible pourcentage de femmes de plus de 40 ans qui travaillent ; moins de 15 % alors qu'en Grande-Bretagne, par exemple, la proportion atteint 45 % pour les femmes entre 45 et 48 ans.

UNE SOLUTION HEUREUSE

À côté de l'aspect économique du problème, il y a le problème humain. Beaucoup de femmes, dont les tâches familiales et éducatives ne sont plus aussi absorbantes que lorsqu'elles étaient mères de petits enfants, désireraient se remettre à travailler professionnellement. À la base de ce désir, inavoué parfois, avorté souvent, on découvre plusieurs raisons, par exemple l'aspiration à une certaine indépendance financière, le besoin de s'évader des travaux domestiques, le désir de s'affirmer, de se revaloriser et, surtout, de sortir de la solitude. Une fois leurs enfants indépendants, beaucoup de femmes souffrent d'isolement et se plaignent d'avoir trop peu de contacts humains. Elles ont l'impression pénible de vivre en « îlots », d'être mises au rancart. D'une enquête faite ces dernières années à Lausanne, nous avons relevé ces chiffres impressionnants :

le 50 % des ménagères ne connaissent personne et n'ont de relations qu'avec leur famille habitant souvent une autre ville. Dans un quartier neuf, une femme seulement sur huit avait noué des liens d'amitié dans son quartier. Une grande proportion des personnes interrogées ne connaissaient même pas leurs voisins de palier.

Nous avons donc d'un côté le besoin de main-d'œuvre, de l'autre une réserve inemployée et désireuse de travailler professionnellement. Comment se fait-il que nous n'arrivions pas à réaliser un arrangement sur une vaste échelle ? Différents facteurs, venant des femmes elles-mêmes, interviennent :

- elles se croient trop âgées ;
- elles pensent qu'elles sont incapables de reprendre un travail professionnel ;
- elles ne peuvent envisager un emploi fixe à plein temps ou à temps partiel ;
- elles craignent les nouvelles méthodes de travail qu'elles ne connaissent pas ;
- elles n'ont pas appris de métier ou elles ont un métier qu'elles ne peuvent reprendre ;
- elles ont perdu confiance en elles ;
- elles ne savent pas où s'adresser pour trouver du travail.

De plus, et il faut bien l'admettre, elles ne se font souvent pas une idée très juste du monde du travail d'aujourd'hui ; ou bien elles sous-estiment leurs capacités, ou bien elles n'admettent pas l'importance d'une réadaptation à un travail bien différent de celui qu'elles ont connu il y a dix ou vingt ans.

RÉINTEGRATION PROFESSIONNELLE FACILITÉE

Cependant, il faut qu'on le sache, aucun de ces obstacles, psychologiques ou professionnels, n'est insurmontable s'il y a, à la base, la volonté de faire l'effort nécessaire de se plier à une discipline personnelle, d'accepter à nouveau l'autorité et les exigences d'un chef.

Le travail temporaire offre de grandes possibilités à celles qui, pour une raison ou une autre, ne veulent ou ne peuvent pas accepter un travail régulier ou à mi-temps. Il permet une activité professionnelle sporadique, au moment choisi, de la durée désirée.

Un centre d'information du travail temporaire fonctionne à Genève où tous les cas particuliers sont examinés avec compétence et compréhension. Il y a de la demande aussi bien pour celles qui n'ont pas de formation professionnelle que pour celles qui ont un métier mais ne l'ont pas exercé depuis longtemps. Des cours de « recyclage » sont organisés gratuitement — pour les travaux de bureau spécialement — afin que les secrétaires et les dactylos relancés dans le circuit du travail s'y trouvent à l'aise devant les machines modernes, et avec de bonnes moyennes en dactylographie et sténographie.

Le salaire de la travailleuse à temps partiel est normal, selon sa partie et ses capacités professionnelles. Ce n'est pas de la main-d'œuvre qu'on exploite à bon marché. Ainsi, une secrétaire qualifiée touche, par heure, le même salaire qu'une secrétaire à plein temps. Elle a droit aux 6 % légaux pour les vacances... ainsi qu'aux retenues de salaires (AVS, AI) habituelles.

Toutes les femmes qui ont la possibilité et le désir de travailler quelques jours ou quel-

ques semaines de temps en temps comme aide-comptable, dactylo, facturiste, perforatrice, secrétaire, etc., ont maintenant la possibilité de se réintégrer dans la vie professionnelle. Il est bon qu'elles le sachent et il serait bon qu'elles fassent largement usage de cette possibilité.

H. Nicod-Robert

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Assemblée des déléguées

Bâle, les 16 et 17 mai 1968

PROGRAMME

- Jeu 16 mai** Münstersaal des Bischofshofes, Rittergasse 3 (près de la cathédrale), Bâle
- 14 h. 15 Bienvenue
- 14 h. 30 **1968 - ANNÉE DES DROITS DE L'HOMME**
Le développement des droits de l'homme à notre époque : rêve, espoir ou réalité ?
M. Jean Flavien Lalive, docteur en droit, avocat au barreau de Genève, ancien secrétaire général de la Commission internationale de juristes
- Was hat uns die Deklaration der Menschenrechte zu sagen ?**
Herr Redaktor Dr. jur. Walter Staehelin, Basel
- 16 h. 00 Hofstube des Bischofshofes : thé offert par la section de Bâle de la Ligue suisse des femmes abstinentes
- 16 h. 30 **Discussion**
- 17 h. 45 Fin des débats
- 18 h. 15 Repas en commun sur le bateau « MS Rheinfelden »
Départ de la « Schiffflände »
Le bateau est offert par le Conseil d'Etat de Bâle-Ville
- 20 h. 30 Le centre de Liaison des Associations féminines de Bâle-Ville reçoit dans la cave « Wildt'sches Haus », St. Petersplatz 13
- Vendredi 17 mai** Münstersaal des Bischofshofes, Rittergasse 3 (près de la cathédrale), Bâle
- 9 h. 00 Assemblée des déléguées
- 12 h. 45 Banquet dans la grande salle de fête du Casino de la Ville, Steinenberg 14
- 14 h. 30 Visite de la ville, des musées, de la cathédrale et de la vieille ville, du jardin zoologique

SOMMAIRE :

- Page 2: Les actions - Café décaféiné, danger ?
Page 3: La femme dans les cadres.
Page 4: La première véritable représentation du peuple à Bâle.
Page 5: L'employée de commerce - Le salaire des infirmières.
Page 6: Mise au point campagnarde - La nationalité de la femme mariée.